



## VILLE DE DISRAELI

550, ave Jacques-Cartier  
Disraeli, QC G0N 1E0

Disraeli

## ANNEXE 2 – Documents à fournir

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Formulaire de demande de reconnaissance dûment complété et signé par le représentant de l'organisme autorisé par résolution à cet effet.
- Résolution du conseil d'administration de l'organisme s'engageant à respecter les critères et les exigences de reconnaissance.
- Copie à jour de la charte d'incorporation et des règlements généraux.
- Rapport annuel d'activités de la dernière année.
- Liste à jour des membres du conseil d'administration de l'organisme, leur fonction et leur adresse postale, courrier électronique et numéro de téléphone.
- Calendrier des activités ou services ainsi que les objectifs de l'organisme pour la prochaine année.
- Copie de l'assurance responsabilité civile.
- États financiers.
- Inventaire des biens meubles, immeubles et du matériel de l'organisme.

Note : Les documents fournis sont sous la responsabilité du personnel autorisé du Service des loisirs et de la culture et sont conservés et traités de façon confidentielle dans le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chap. A-2.1).